



FORVIS MAZARS S.A.
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

YOUNITED S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta -CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee)

YOUNITED S.A.

21, rue de Châteaudun - 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société YOUNITED S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société YOUNITED S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des parts de fonds communs de titrisation détenus par YOUNITED

Risque identifié

Les obligations et autres titres de placement représentent une valeur de 86,7 millions d'euros dans le bilan des comptes annuels au 31 décembre 2024. Ce poste correspond aux titres souscrits par la société dans les fonds communs de titrisation (FCT) notamment dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

Comme indiqué dans la note 4.2.3.1, les parts des FCT sont émises pour une durée de vie de 7 jours à l'issue de laquelle elles sont remboursées. Des nouvelles parts sont alors réémises et resouscrites. Au 31 décembre 2024, les parts détenues par YOUNITED S.A. sont valorisées à la valeur de la dernière émission-cession de l'exercice.

Nous avons considéré la valorisation des parts de FCT comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard des comptes annuels et de la complexité du processus de détermination du prix de souscription des parts.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Prise de connaissance du processus de détermination du prix de souscription mis en place par la Direction ;
- Appréciation de la conception et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne informatique par la prise de connaissance du rapport établi par un cabinet indépendant en application de la norme ISAE 3402, et par la réalisation de tests complémentaires avec l'appui de nos spécialistes informatiques ;
- Vérification de la qualité des états de reporting produits lors de ce processus et de l'exactitude permettant l'établissement de la valeur de part ;
- Examen du modèle de provisionnement du risque de crédit sur les créances portées par les FCT avec l'appui de nos experts ;
- Appréciation de la correcte classification des parts de FCT au bilan de YOUNITED.

Evaluation des dépréciations pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements. Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle.

Comme indiqué dans la note 4.2.2.4., ces dépréciations sont estimées sur la base des flux prévisionnels de recouvrement actualisés.

Au 31 décembre 2024, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 173,8 millions d'euros et les dépréciations associées s'élèvent à 143,6 millions d'euros, d'après la note 4.3.3.

Nous avons considéré l'évaluation des dépréciations des créances douteuses sur la clientèle comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard des comptes annuels et du degré de jugement et d'estimation important relatif à la détermination des principales hypothèses de provisionnement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Prise de connaissance du processus de suivi du risque de crédit ;
- Appréciation de la conception et de l'efficacité des contrôles clés du dispositif de contrôle interne relatif aux crédits douteux ;
- Examen du modèle de provisionnement du risque de crédit avec l'appui de nos experts ;
- Test de la fiabilité des données des états de reporting produits pour le suivi des dossiers de crédit douteux et des impayés ;
- Vérification du correct calcul et de l'exhaustivité des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société YOUNITED S.A. par l'assemblée générale du 1^{er} février 2021 pour le cabinet KPMG S.A. et par l'assemblée générale constitutive du 21 octobre 2009 pour le cabinet Forvis Mazars S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois

rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 3 avril 2025

Forvis Mazars S.A.

KPMG S.A.

Signé par :

E945D1E75F644D5...
Alexandra Kritchmar
Associée

Signé par :

F40636D34DC749A...
Jean-Luc Mendiola
Associé

Signé par :

7DCE8BF2964846F...
Ulrich Sarfati
Associé

3 Comptes au 31/12/2024

YOUNITED – Exercice au 31 décembre 2024 :

• Bilan au 31 décembre 2024

	ref	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Caisses et Banques centrales	4.3.1	236 756 067	193 433 225
Créances sur les établissements de crédit	4.3.2	73 524 675	65 016 401
Operations avec la clientèle	4.3.3	882 370 292	778 883 499
Obligations et autres titres de placement	4.3.4	135 458 369	86 717 207
Immobilisations incorporelles	4.3.5	36 554 421	34 117 609
Immobilisations corporelles	4.3.6	1 165 912	1 027 463
Autres immobilisations financières	4.3.7	2 208 473	2 968 767
Autres actifs	4.3.8	17 721 614	19 975 072
Comptes de régularisations - Actif	4.3.13	17 121 728	17 734 476
Total ACTIF		1 402 881 550	1 199 873 720
Dettes envers les établissements de crédit	4.3.9	60 032 941	60 610 693
Dettes envers la clientèle - DAT	4.3.10	1 126 251 877	832 722 318
Comptes ordinaires de la clientèle	4.3.11	14 064 997	9 911 651
Autres passifs	4.3.8	38 462 496	38 657 836
Provisions pour risques et charges	4.3.12	466 090	614 891
Comptes de régularisations - Passif	4.3.13	0	0
Total DETTES		1 239 278 400	942 517 389
Capital souscrit		1 934 360	3 396 476
Primes d'émission		380 543 321	527 783 884
Réserves		0	1 747 565
Report à nouveau (+/-)		-168 186 689	-218 874 532
Résultat de l'exercice (+/-)		-50 687 842	-56 697 063
CAPITAUX PROPRES	4.3.14	163 603 150	257 356 330
Total PASSIF		1 402 881 550	1 199 873 720

• Compte de résultat au 31 décembre 2024

	ref	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Intérêts et produits assimilés		74 794 505	66 092 582
Intérêts et charges assimilées	4.5.1	-30 423 364	-36 469 128
Commissions	4.5.1	37 190 026	41 741 289
Autres produits d'exploitation bancaire	4.5.2	36 280 246	43 711 176
PRODUIT NET BANCAIRE	4.5.1	117 841 413	115 075 918
Frais de personnel	4.5.3	-50 706 197	-53 369 838
Autres charges générales d'exploitation	4.5.3	-48 585 442	-47 967 107
Impôts et taxes	4.5.3	-620 036	-895 676
DAP sur immo. incorporelles et corporelles	4.5.3	-18 622 983	-24 012 970
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-693 245	-11 169 674
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	4.5.4	-52 329 788	-48 271 920
Dotation /reprise de provision		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-53 023 033	-59 441 594
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-53 023 033	-59 441 594
Impôts sur les bénéfices	4.5.5	2 335 191	2 744 530
RESULTAT NET		-50 687 842	-56 697 063

• Hors bilan au 31 décembre 2024

	ref	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Engagements de financement		9 491 366	14 669 402
Engagements de garantie		82 753 024	83 772 579
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS DONNES	3.4	92 244 390	98 441 981
Engagements de financement		55 010 000	74 480 000
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
Autres engagements		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	3.4	55 010 000	74 480 000

4 Annexes aux comptes annuels 2024

4.1 Généralités

Leader européen du crédit instantané, YOUNITED permet aux consommateurs européens en France, Italie, Espagne, Allemagne et Portugal, de contracter un prêt personnel ou un crédit affecté, jusqu'à €56 000 de manière simple, sécurisée et instantanée.

Enregistré au registre du commerce et des sociétés en octobre 2009, YOUNITED a été agréé « établissement de crédit prestataire de services d'investissements » par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 septembre 2011 (n° d'agrément 16488). Cet agrément permet d'exercer, à travers le passeport Européen, son activité commerciale dans l'ensemble des pays de l'Espace Economique Européen.

4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1 *Présentation des comptes*

Les états financiers de Younited au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) modifié par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, à l'exception des évolutions mentionnées le cas échéant ;
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels les plus récents.

4.2.2 *Operations avec la clientèle*

4.2.2.1 *Définition des créances*

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû, les intérêts échus et ceux courus et non échus, les primes d'assurance et les pénalités d'impayés.

4.2.2.2 *Définition des créances douteuses*

En application de l'article 2221-1 du règlement ANC 2014-07, Younited comptabilise en créances douteuses les créances dont le statut de retard est au moins de trois mensualités impayées.

L'application de l'article 2221-8 du règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater en douteux compromis : les encours ayant une mensualité impayée depuis plus d'un an, les encours ayant un statut de retard supérieur à 6 mensualités impayées et/ou étant en déchéance du terme, ainsi que les créances en statut de surendettement.

4.2.2.3 Règles d'enregistrement des intérêts sur les créances douteuses :

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

4.2.2.4 Dépréciation des créances

En application du règlement ANC 2014-07, Younited comptabilise une dépréciation dès lors qu'un encours de crédit présente un risque avéré. Les encours douteux sont donc provisionnés sur la base de leur flux prévisionnels de recouvrement actualisés.

Conformément à l'article 2131-4 les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. Ainsi Younited actualise les flux prévisionnels selon le taux de performance cible des crédits à leur origination.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux, non compromis et compromis, inscrits à l'actif. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque au compte de résultat.

4.2.2.5 Passage à perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Younited le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en perte et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise en coût du risque.

4.2.2.6 Décote / Surcote

Dans les cas d'opérations de rachat de crédit, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur nominale de chaque créance est inscrite en décote ou surcote au bilan de Younited. Au 31 décembre 2024, Younited a enregistré une décote nette en minoration de l'actif dans le poste des opérations avec la clientèle. Au compte de résultat, les produits et charges d'étalement sont comptabilisés en intérêts et produits assimilés.

4.2.2.7 Commission sur activité de crédit

Les commissions sur prestations financières sont constatées au résultat de la manière suivante :

- Commissions liées à l'octroi des crédits : ces commissions sont constatées en compte de résultat au moment de la cession de ces encours conformément à l'article 2151-1 du règlement ANC 2014-07.
- Dans les cas où les crédits octroyés sont conservés au bilan de la société, ces commissions liées à l'octroi des crédits sont étalées selon la durée des crédits au moment de leur origination.

4.2.3 Obligations et autres titres de placement

4.2.3.1 Cession de créances à des fonds communs de titrisation

Au 31 décembre 2024, Younited opère des opérations de cessions de créances à 11 fonds différents.

Fonds	Date d'ouverture	Dépositaire	Société de gestion	Sous-jacent
FCT Younited France	18/10/2013	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT Zencap Perl	03/11/2016	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
Bpifrance TPE	21/03/2019	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits souscrits par des TPE financés et originés par Bpifrance
FCT Suravenir Consofund	31/10/2019	Société Générale Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT FRENCH CONSUMER LOAN PORTFOLIO 1	17/04/2020	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT RESISTANCE	20/05/2020	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits souscrits par des PME financés par Bpifrance
FCT PH	10/07/2020	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT BFM Conso Fund	29/09/2021	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
FCT DIGITAL CONSUMER LOAN FUND	15/10/2021	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français et allemands
FCT MOBILE DEVICE FINANCING LOANS	04/10/2021	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommations souscrits par des ménages français
Dynamic Credit	15/11/2022	BNP Paribas Securities Services	EuroTitrisation	Crédits à la consommation octroyés à des ménages Français et Espagnols

Chaque semaine des opérations de cession de créances sont réalisées à ces différents fonds. Ils sont tous non tranchés offrant ainsi à leurs investisseurs une exposition sans effet de levier aux créances qu'ils portent.

La documentation de chacun de ces FCT dispose que les parts qu'ils émettent ont une durée de vie de 7 jours, émises lors de chaque opération d'émission-cession, à l'issue de laquelle elles sont remboursées. Des nouvelles parts sont alors réémises et resouscrites.

Younited comptabilise les parts de FCT détenues à son bilan en titres de placement.

Les titres de placement, définis à l'article 2331-1 du règlement ANC 2014-07, sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Younited comptabilise ainsi les parts des différents FCT souscrites à la valeur nominale de leur prix de souscription. Au 31 décembre 2024 les parts détenues par Younited sont valorisées à la valeur de la dernière émission-cession de l'exercice.

4.2.3.2 Cession de créances dans le cadre d'une opération de titrisation :

- En juin 2023 Younited a procédé à une opération de titrisation privée portant sur des prêts à la consommation de droits italiens consentis par la succursale italienne de Younited ; ces créances sont cédées à un véhicule de titrisation de droit italien dénommé Youni Italy 2 S.r.l de type « SPV 130 » (le SPV). La structure du SPV est une titrisation « classique » au sens de l'article 244 du règlement CRR : réalisée avec un transfert de propriété des créances titrisées au SPV. Younited ne détient pas de position dans cette titrisation mais, afin de satisfaire à son obligation de rétention au titre de CRD IV, conserve une part d'exposition au risque de 5% directement à son bilan.

Fonds	Date d'ouverture	Cash Manager	Société de gestion	Sous-jacent
Youni Italy 2 S.r.l	08/06/2023	Citi Bank	ZENITH SERVICE S.P.A.	Crédits à la consommations souscrits par des ménages italiens

4.2.3.3 Consolidation des FCT

En application du règlement ANC 2020-01, Younited effectue une analyse afin de déterminer la nécessité de consolider les fonds communs de titrisation. Cette analyse se base notamment sur les critères suivants :

- Détention du pouvoir effectif ;
- Bénéfice de la majorité des risques ;
- Bénéfice de la majorité des avantages ;
- Intention de distribution ;
- Durée de détention.

Au 31 décembre 2024, aucun fonds ne présentait un caractère de consolidation, Younited ne consolide donc pas de FCT.

4.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de frais d'établissements et de logiciels, pour partie développés en interne, sont enregistrées pour leur coût d'acquisition (composés principalement de frais de personnel et de prestataire informatique). Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité à compter de leur mise en service :

- Logiciels informatiques & licences : 1 à 3 ans ;
- Frais d'établissement et frais d'augmentation de capital : 2 à 5 ans.

4.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation à compter de leur mise en service :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier et aménagement : 3 à 10 ans.

4.2.6 Méthodes d'évaluation des principales provisions pour risques et charges

4.2.6.1 Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques probables et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents soit de l'estimation de dédommagements dont la société pourrait être amenée à s'acquitter.

4.2.6.2 Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir les dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

4.2.7 Parties liées

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers.

Les parties liées de Younited correspondent principalement aux actionnaires et à des personnes physiques salariées de la société. Au 31 décembre 2024, les transactions réalisées entre Younited et ses parties liées, lorsqu'elles existent, sont effectuées aux conditions normales de marché.

4.3 Informations sur le Bilan

4.3.1 Caisses et Banques Centrales :

Caisses et banques Centrales	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Caisses et Banques Centrales	236 756 067	193 433 225
Total	236 756 067	193 433 225

A compter de l'exercice 2024 les encours auprès de la Banque de France sont reclassés des créances sur les établissements de crédits vers Caisses et Banque Centrales.

4.3.2 Créances sur les établissements de crédit

Créances sur les établissements de crédit	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Comptes à vue	73 524 675	65 016 401
Dont Comptes de cantonnement	24 656 268	8 549 857
Dont Comptes d'affectation spéciale	4 755 942	6 384 647
Comptes à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	73 524 675	65 016 401

4.3.3 Opérations avec la clientèle

Répartition des opérations avec la clientèle	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Encours net	876 013 721	771 756 919
Encours brut de crédit	1 066 199 026	915 370 821
dont Encours brut douteux	23 113 912	22 090 733
dont Encours brut douteux compromis	206 979 146	151 717 315
Provisions sur encours de crédit	-190 185 304	-143 613 902
Stock net d'impayés	144 055	441 957
Stock d'impayés	4 606 772	4 596 031
Provisions sur stocks d'impayés	-4 462 717	-4 154 073
Autres créances	6 212 516	6 684 622
Total	882 370 292	778 883 499

4.3.3.1 Répartition encours brut de crédit

L'encours brut de créances comprend les encours détenus au bilan. Cet encours se compose du capital restant dû, du capital échu non payé, des intérêts courus non-échus et des intérêts échus non payés :

Répartition encours brut de crédit	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Crédits octroyés en France	289 406 471	335 937 755
Crédits octroyés en Italie	342 358 039	222 274 558
Crédits octroyés en Espagne	196 699 539	153 754 299
Crédits octroyés en Portugal	94 464 125	88 168 153
Crédits octroyés en Allemagne	143 270 852	115 236 056
Total	1 066 199 026	915 370 821

4.3.3.2 Répartition encours brut douteux

L'encours brut douteux comprend l'encours dont le statut de retard est strictement supérieur à deux mensualités impayées dont le statut de la créance est non compromis :

- A chaque date de clôture mensuelle, les créances sont catégorisées selon leur statut (sain, douteux, douteux compromis) ;
- Le caractère douteux n'est pas absorbant : les créances en statut « douteux » qui reprennent les paiements réguliers repassent en statut « sain » dès que le seuil de moins de trois mensualités impayées est franchi.

Répartition encours brut douteux	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Crédits octroyés en France	4 558 551	7 117 456
Crédits octroyés en Italie	7 573 003	5 240 402
Crédits octroyés en Espagne	6 506 463	5 837 163
Crédits octroyés en Portugal	2 776 627	2 425 115
Crédits octroyés en Allemagne	1 699 268	1 470 597
Total	23 113 912	22 090 733

4.3.3.3 Répartition encours brut douteux compromis :

L'encours brut compromis se compose des encours :

- Dont le statut de retard est d'au moins trois mensualités impayées depuis plus d'un an ;
- Dont le statut de retard est supérieur ou égal à 6 mensualités impayées et/ou en déchéance du terme ;
- Ou faisant l'objet d'une procédure de surendettement.

Répartition encours brut douteux compromis	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Crédits octroyés en France	84 810 372	59 298 644
Crédits octroyés en Italie	53 203 033	29 663 358
Crédits octroyés en Espagne	41 778 970	25 356 209
Crédits octroyés en Portugal	11 230 364	15 622 293
Crédits octroyés en Allemagne	15 956 406	21 776 811
Total	206 979 146	151 717 315

4.3.3.4 Ventilation des dépréciations par type d'encours de crédit et coût du risque :

Les portefeuilles de créances catégorisées comme douteux ou douteux compromis sont provisionnés sur la base de modèles internes calibrés spécifiquement pour chaque pays et typologie de créances, et reflétant l'espérance de recouvrement de chaque créance.

Ventilation des provisions sur encours de crédit	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	31 décembre 2024
Provisions sur encours de crédit France	73 232 635	27 169 054	44 667 793	55 733 896
Provisions sur encours de crédit Italie	50 925 574	12 334 001	34 255 272	29 004 303
Provisions sur encours de crédit Espagne	41 607 666	14 564 373	30 330 723	25 841 316
Provisions sur encours de crédit Portugal	9 330 797	5 071 072	1 556 531	12 845 338
Provisions sur encours de crédit Allemagne	15 088 633	6 546 669	1 446 253	20 189 048
Total	190 185 304	65 685 169	112 256 572	143 613 901

4.3.3.5 Ventilation des encours de crédit (bruts et nets) par maturité résiduelle contractuelle

Répartition encours de crédit par maturité résiduelle	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Encours sains	2 713 976	32 882 457	464 758 343	241 207 997	741 562 773
Encours douteux	138 485 713	1 497 970	25 215 584	8 608 782	173 808 048
<i>Dont encours douteux non-compromis</i>	589 415	518 873	14 360 757	6 621 688	22 090 733
<i>Dont encours douteux compromis</i>	137 896 298	979 097	10 854 826	1 987 094	151 717 315
Encours brut global	141 199 689	34 380 427	489 973 927	249 816 779	915 370 821
Provisions sur encours & coût du risque	127 089 433	994 785	15 069 809	4 613 949	147 767 975
<i>Provisions sur encours douteux</i>	122 935 359	994 785	15 069 809	4 613 949	143 613 902
<i>Provisions sur encours frauduleux & ass.</i>	4 154 073	0	0	0	4 154 073
Encours net global	14 110 256	33 385 642	474 904 118	245 202 830	767 602 846
<i>Encours douteux/encours brut</i>	98%	4%	5%	3%	19%
<i>Provisions/encours douteux</i>	92%	66%	60%	54%	85%

4.3.4 Obligations et autres titres de placement

Titre de placement	Durée résiduelle	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
		Valeur de part		Valeur de part	
Parts de FCT			107 519 548		58 125 457
Dont Younited France	> 5 ans	128,72	99 483 585	131,42	57 232 990
Dont Younited Free	> 5 ans	90,81	6 521 800		
Dont Younited Suravenir	> 5 ans	96,97	1 514 163	94,93	892 467
Parts de Fonds HQLA & OPC	> 5 ans		27 938 820		28 591 750
Total			135 458 369		86 717 207

4.3.5 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2024
Total valeurs brutes	97 955 251	21 296 479		119 251 730
Frais d'augmentation de capital	913 367	0		913 367
Frais d'établissement	197 179	0		197 179
Logiciels informatiques, licences, développement	96 844 704	22 659 064	1 362 585	118 141 183
Total amortissements	61 400 830	23 733 290		85 134 121
Amortissement Frais d'augmentation de capital	913 327	0		913 327
Amortissement Frais d'établissement	194 547	1 959		196 506
Amortissements Logiciels Informatiques, Licences	60 292 956	23 731 332		84 024 288
Valeur nette	36 554 421			34 117 609

4.3.6 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2024
Total valeurs brutes	3 389 906	65 906		3 455 812
Matériel de bureau et informatique	810 259		17 152	793 107
Mobilier de bureau et agencement	2 579 648	90 554	7 497	2 662 705
Total amortissements	2 223 995	204 354		2 428 349
Amortissement matériel Bureau et informatique	768 000	15 956		783 955
Amortissement mobilier de bureau et agencement	1 455 995	188 398		1 644 393
Valeur nette	1 165 912			1 027 463

4.3.7 Autres immobilisations financières

Le certificat d'associé constitue un titre de capital, sans droit de vote et sans droit sur les réserves du FGDR.

Autres immobilisations financières	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Autres titres de participation (FGDR)	2 208 473	2 968 767
Valeur nette	2 208 473	2 968 767

4.3.8 Autres actifs et passifs

Débiteurs et créiteurs divers	31 décembre 2023	31 décembre 2024
A l'actif :	17 721 614	19 975 072
Autres créances	8 005 360	6 951 548
Créances sociales et fiscales	9 716 254	13 023 525
Au passif :	38 462 496	38 657 836
Fournisseurs	14 713 288	18 297 672
Autres dettes	13 900 568	9 127 941
Dettes fiscales et sociales	9 747 590	11 131 173
Dépôts de garantie reçus	101 050	101 050

Au 31 décembre 2024 les créances sociales et fiscales sont composées de 12 488 787 € de CIR et 534 738 € de TVA.

4.3.9 Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Dettes envers les établissements de crédit	59 990 000	60 520 000
Dettes rattachées	42 941	90 692
Total	60 032 941	60 610 693

Au 31 décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit sont composées uniquement d'une ligne collatéralisée avec Natixis.

4.3.10 Dettes envers la clientèle – DAT

Dépôts à terme levés auprès d'une clientèle de détail et institutionnelle dans 6 pays que sont la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas. Ces dépôts ont une maturité initiale d'un an et jusqu'à 5 ans.

Dettes envers la clientèle investisseur - DAT	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Dépôts à terme	1 104 742 378	802 590 897
Dettes rattachées	21 509 498	30 131 421
Total	1 126 251 877	832 722 318

Dettes envers la clientèle investisseur - DAT	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31 décembre 2023
Dépôts à terme	132 964 210	360 144 860	309481827	0	802 590 897
Dettes rattachées	6 052 783	12 376 615	11 702 023	0	30 131 421
Total	139 016 993	372 521 474	321 183 850	0	832 722 318

4.3.11 Comptes ordinaires clientèle

Les comptes ordinaires clientèle se composent de :

- Dette correspondant au préfinancement des opérations de décaissements dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ;
- Dette envers les investisseurs, personnes morales et physiques, en règlement des opérations sur titres dans les FCT ;
- Dette envers notre clientèle emprunteur en attente d'affectation ou de remboursements.

Comptes ordinaires clientèle	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Fonds de développement économique et social - pré-financement	2 660 552	2 660 552
Dettes envers les investisseurs Personnes Physiques	387 882	185 843
Dettes envers les investisseurs Personnes Morales	6 652 801	2 456 636
Dettes envers notre clientèle emprunteur	4 363 762	4 608 619
Total	14 064 997	9 911 651

4.3.12 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Provisions pour risques et charges	466 090	614 891
Total	466 090	614 891

4.3.13 Comptes de régularisation actif – passif

Comptes de régularisation	31 décembre 2023	31 décembre 2024
A l'actif	17 121 728	17 734 476
Charges constatées d'avance	4 616 931	4 609 122
Produits à recevoir	12 504 797	13 125 355
Au passif	0	0
Produits constatés d'avance	0	0

4.3.14 Variation des fonds propres

Libellé	31 décembre 2023	Affectation du résultat	Réserves Légales	AGA	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31 décembre 2024
Capital Social	1 934 360			24 749	1 437 367		3 396 476
Prime d'Emission	380 254 747		-1 747 565	-235 925	149 512 628		527 783 884
BSA	288 575				-288 575		0
Réserves légales			1 747 565				1 747 565
Report à nouveau	-168 186 689	-50 687 842					-218 874 532
Résultat de l'exercice	-50 687 842	50 687 842				-56 697 063	-56 697 063
Total	163 603 150	0	0	-211 176	150 661 420	-56 697 063	257 356 330

4.3.15 Résultat net par action

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat net	-50 687 842	-56 697 063
Nombre d'actions	1 934 360	3 396 476
Valeur nominal de l'action	522	1
Résultat net par action	-26	-17

4.4 Informations sur le hors bilan

- Engagements de financement donné envers la clientèle de détail correspondant aux crédits octroyés mais non financés au 31 décembre 2024 de 14 669 402 €.

Hors Bilan	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Engagements donnés	92 244 390	98 441 981
Engagement de financement	9 491 366	14 669 402
Engagements de garantie	82 753 024	83 772 579
Engagements sur titres	0	0
Engagements reçus	55 010 000	74 480 000
Engagements de financement	55 010 000	74 480 000
Engagements de garantie		
Engagements bail		
Autres engagements		

4.5 Informations sur le compte de résultat

4.5.1 *Produit net bancaire*

Produit net bancaire	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Total Intérêts	44 371 141	29 623 454
Intérêts et produits assimilés	74 794 505	66 092 582
Intérêts et charges assimilées	-30 423 364	-36 469 128
Commissions	37 190 026	41 741 289
Commission de gestion d'impayés	5 735 695	6 734 626
Commission de frais de dossier	24 633 671	26 692 724
Commission de distribution d'assurance	22 321 454	21 567 261
Commission de gestion et autres commissions	4 872 549	5 811 013
Commission d'acquisition encours de crédit (charge)*	-20 373 343	-19 064 335
Autres produits d'exploitation bancaire	36 280 246	43 711 176
Total	117 841 413	115 075 918

Au 31 décembre 2024 Younited a réalisé un produit net bancaire de 115 075 918 € dont 87 609 051 € en France, 20 877 212 € en Italie, 2 507 251 € en Espagne, 2 984 520 € en Allemagne et 1 097 885 € au Portugal.

4.5.2 *Autres produits d'exploitation bancaire*

Autres produits d'exploitation bancaire	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Production immobilisée	24 575 097	21 181 433
Revente de leads	8 543 398	6 915 976
Revenus de sous-location	475 511	1 214 842
Revenus de partenariats B2B	1 954 367	4 710 377
Autres	731 873	9 688 547
Total	36 280 246	43 711 176

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée relative aux immobilisations de coûts de projets de développement informatique, des revenus de notre activité de revente de leads, des revenus de sous-location et des revenus de partenariats B2B.

4.5.3 Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	31 octobre 2023	31 décembre 2024
Frais de personnel	-50 706 197	-53 369 838
Salaires et traitements	-34 591 668	-36 011 206
Charges sociales	-12 885 637	-14 121 977
Impôts et taxes liées aux rémunérations	-3 228 892	-3 236 655
Autres charges générales d'exploitation	-48 585 442	-47 967 107
Impôts et taxes	-620 036	-895 676
DAP sur immo. incorporelles et corporelles	-18 622 983	-24 012 970
Total	-118 534 658	-126 245 592

4.5.4 Coût du risque sur opérations avec la clientèle

Coût du risque sur opérations avec la clientèle	31 octobre 2023	31 décembre 2024
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	-52 329 788	-48 271 920
Total	-52 329 788	-48 271 920

4.5.5 Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont composés du crédit impôt recherche (CIR) et de l'impôt sur les sociétés en relation avec l'activité exercée par Younited au Portugal.

Impôts sur les bénéfices	31 octobre 2023	31 décembre 2024
Impôts sur les bénéfices	2 335 191	2 744 530
Total	2 335 191	2 744 530

4.6 Autres Informations :

4.6.1 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	31 décembre 2024
Accroissements	614 891
Provisions réglementées	614 891
Subventions à réintégrer au résultat	
Allègements	275 421 595
Provisions non déductibles l'année de dotation	
Total des déficits exploit. reportables	275 421 595
Total des amortissements différés	
Total des moins-values à long terme	
TOTAL	276 036 486

4.6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du collège des commissaires aux comptes s'élèvent à 945 632 € HT au 31 décembre 2024 dont :

- Cabinet Mazars :
 - 95 000 € au titre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024 ;
 - 18 100 € au titre de l'examen limité au 30 juin 2024 ;
 - 60 000 € au titre de l'audit des comptes au 31 octobre 2024 ;
 - 10 000€ au titre de l'examen limité au 30 novembre 2024 ;
 - 272 445 € au titre de l'audit des comptes IFRS 2021 2022 2023 et S1 2024 ;
 - 4 000 € au titre de l'augmentation de capital ;
 - 25 000 € au titre du rapport de durabilité 2024

- Cabinet KPMG :
 - 95 000 € au titre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024 ;
 - 18 100 € au titre de l'examen limité au 30 juin 2024 ;
 - 60 000 € au titre de l'audit des comptes au 31 octobre 2024 ;
 - 10 000€ au titre de l'examen limité au 30 novembre 2024 ;
 - 272 445 € au titre de l'audit des comptes IFRS 2021 2022 2023 et S1 2024 ;
 - 4 000 € au titre de l'augmentation de capital ;
 - 25 000 € au titre du rapport de durabilité 2024

4.6.3 Rémunération des dirigeants

Sur l'exercice 2024, les membres du Directoire ont perçu une rémunération de 510 019€.

4.6.4 Effectif moyen

L'effectif moyen en activité s'élève à 511 sur l'exercice 2024 contre 588 en 2023.

4.6.5 Engagements sociaux

Compte tenu de l'effectif actuel et de leur date d'entrée dans la société, la société n'a pas comptabilisé d'engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC). Des indemnités de départ à la retraite seraient versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite, conformément à la réglementation et aux conventions en vigueur. Toutefois, la provision à constituer à ce titre n'est pas jugée significative.

Plans de bons de souscription BSPCE & AGA

4.6.5.1 Plan d'attribution de BSPCE

Plans de bons de souscription BSPCE	Date	Type	Durée	Dénomination	Quantité	Prix de souscription (€)
Néant						

4.6.5.2 Impossibilité d'exercice

Date	Dénomination	Quantité
Néant		

4.6.5.3 Plan d'attribution d'AGA :

Plans d'attribution d'AGA	Date	Type	Durée de vesting	Quantité
Néant				

4.6.5.4 Annulation AGA :

Date	Dénomination	Quantité
Néant		

4.6.6 Evénements post clôture

Néant